



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 5 février 2024

Date de la convocation: 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, , GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude.

Pouvoirs : DAVY Jonathan a donné pouvoir à DUVAL Soazic, DELAHAYE Isabelle a donné pouvoir à GASTE Christèle

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2024-08 - Ouverture de crédits anticipés

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2023 (hors restes à réaliser) et des décisions modificatives s'élèvent au total à 3 890 047 €, non compris le chapitre 16 (remboursement de la dette). Sur cette base, des dépenses d'investissement pourraient ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 973 680,50 €, sur la période précédant l'adoption du budget 2024.

Cependant, au vu des besoins estimés, seul un montant de 299 500 € est proposé, avec la répartition des crédits suivante, par opération comptable :

Opération	Intitulé	Chapitre	Montant	Opération	Intitulé	Chapitre	Montant
12	Mairie	21	10 000 €	66	Salle omnisport	21	50 000 €
13	Réserve Foncière	21	3 000 €	70	Maison de la hubaudière	21	1 500 €
14	Pôle Socio Culturel	21	10 000 €	88	Agora	21	5 000 €
17	Eglise	21	5 000 €	89	Logement d'urgence 1	21	2 500 €
18	Ateliers Municipaux	21	5 000 €	90	Maison Corbes	21	1 500 €
19	Terrains de foot et vestiaires	21	1 500 €	91	Logement d'urgence 2	21	7 500 €
20	Salle des cerisiers	21	3 000 €	150	Aménagement agglomération	21	80 000 €
33	Ecole Maternelle	21	26 000 €	300	Salle des raquettes et DOJO	21	40 000 €
44	Ecole Elementaire	21	10 000 €	400	Médiathèque	21	5 000 €
50	Maison des jeunes	21	3 000 €				
51	PPE - Bulle d'éveil	21	5 000 €				
55	Restaurant Scolaire	21	25 000 €				

Publié le

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 035-213500598-20240205-2024081-DE



Vu la commission unique du 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, selon la répartition ci-avant, soit un total de 299 500 €.

Adopté à l'unanimité, 27 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Murielle DENIS

Madame le Maire, Christèle GASTÉ

